

Histoire

# LES IDÉES POLITIQUES ET SOCIALES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Gilles Candar, Stéphanie Roza

31/07/2018

**Stéphanie Roza et Gilles Candar décryptent et mettent en lumière un texte inédit de Jean Jaurès conservé par la Fondation, intitulé « Les idées politiques et sociales de Jean-Jacques Rousseau ». Ce manuscrit d'une conférence prononcée en 1889 témoigne de l'intérêt de Jaurès pour le philosophe du XVIIIe siècle, étudiant tout en nuances les liens entre rousseauisme et socialisme. Consultez le manuscrit en ligne.**

## Présentation

Jean Jaurès a prononcé cette conférence le 19 décembre 1889 à la Faculté des lettres de Toulouse. À la suite de son échec aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre, il y enseigne à nouveau depuis le mois de novembre comme chargé de cours<sup>1</sup>. Il n'a pas abandonné la politique, poursuivant, malgré les réticences du recteur Perroud, une collaboration active à *La Dépêche* de Toulouse. Il songe sans doute déjà à de futurs mandats. Du reste, il ne va pas tarder à devenir maire adjoint de Toulouse, et cette conférence publique peut aussi s'entendre comme un préliminaire de bon ton à son insertion dans l'équipe municipale. La priorité toutefois est pour l'heure d'avancer ses thèses sur la réalité du monde sensible et les origines du socialisme allemand.

Son intérêt et son admiration pour Rousseau sont anciens et il aura l'occasion de revenir à celui qui fut l'un de ses auteurs préférés dans divers articles et conférences, notamment en Suisse (1907) ou dans *L'Armée nouvelle* (1910). Le lecteur intéressé peut se reporter à l'édition des *Œuvres* chez Fayard ou à celle des articles de *La Dépêche* (Privat, 2009) : les références à Rousseau sont présentes à chaque époque. Tout naturellement, Jaurès adhère en 1904 à la Société Jean-Jacques Rousseau fondée et présidée par Bernard Bouvier (1861-1941), professeur à l'université de Genève.

La lecture de cette conférence révèle une fine connaissance de l'œuvre de Rousseau, mais également une certaine communauté de vues entre l'auteur du *Contrat social* et le tribun républicain, dont la réflexion chemine à l'époque vers le socialisme. Jaurès souligne à juste titre que Rousseau fut un « révolutionnaire malgré lui ». Contrairement à la tradition jacobine, qui depuis

la Révolution française fait du citoyen de Genève un précurseur sans plus de précautions, lui rappelle combien Rousseau craignait la violence et manquait de confiance dans les capacités d'une nation à se régénérer par la révolution. Loin d'être un exalté désireux d'enflammer le peuple par ses écrits, Rousseau s'est montré d'une prudence et même d'un pessimisme politique qui apparaissent rétrospectivement comme excessifs. Sans doute Jaurès retrouve-t-il dans cette posture une part de son propre rejet du « révolutionnarisme ».

Tout aussi nuancée est la présentation jaurésienne du rapport du rousseauisme au socialisme. Si l'on peut voir dans l'œuvre de Rousseau « le premier germe du socialisme français », ce n'est pas au sens où l'on y trouverait une apologie du collectivisme. Jaurès rappelle à juste titre que Rousseau ne présente jamais l'état de nature primitif, où rien n'appartient à personne, comme son idéal de société. Cet idéal réside plutôt, si l'on en croit le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, dans une période plus tardive, où les hommes sont regroupés en familles et en villages, où chacun peut jouir du fruit de son propre travail. Jaurès peut à bon droit s'appuyer sur Rousseau pour défendre la petite propriété individuelle, fondée sur l'effort personnel ; il a raison d'affirmer que celle-ci est, aux yeux du philosophe, un produit inévitable du processus historique. Par ces rappels, l'auteur de la conférence fait d'une pierre deux coups. D'abord, il donne à sa propre conception du socialisme une légitimité historique par rapport au socialisme collectiviste. Mais il s'autorise également de Rousseau pour nourrir une critique des abus du droit de propriété dans les sociétés modernes.

Si la lecture du « Second Discours<sup>2</sup> » permet de revenir sur la question économique et sociale de la propriété, celle du *Contrat social* est l'occasion pour Jaurès d'aborder les questions politiques et même institutionnelles. Il faut rappeler que celui-ci prononce sa conférence à l'issue de la crise boulangiste : en 1889, la III<sup>e</sup> République a révélé toute sa fragilité. Député jusqu'à une date toute récente, Jaurès a fait des propositions de réformes qui s'inspiraient du constitutionnalisme républicain issu de la Révolution française. Sa lecture de Rousseau porte, semble-t-il, la marque de ces préoccupations et de ces batailles politiques. Il est favorable à une certaine stabilité de l'exécutif et à une séparation stricte des pouvoirs, dogme ancien du constitutionnalisme français. Il s'est prononcé également contre l'existence du Sénat, qui n'est pas une assemblée démocratique à ses yeux puisqu'issue d'un suffrage indirect. Ces prises de position expliquent que l'auteur de la conférence, sans jamais trahir véritablement la pensée de Rousseau, fasse néanmoins le choix de mettre en lumière certains aspects pas toujours très connus de sa pensée politique. Ainsi, non content d'en faire un champion du suffrage universel (ce qui est assez classique), Jaurès ne manque pas d'insister sur d'autres propos rousseauistes allant dans le sens de l'autorité de l'exécutif.

Il se prononce aussi en faveur de certains aspects de la Constitution américaine contre les usages du bicaméralisme britannique, déjà dénoncé en son temps par Rousseau : il voit dans l'influence du constitutionnalisme anglais sous la Révolution française l'origine de l'institution sénatoriale. Toutefois, l'ancien député voit bien les limites de la représentation parlementaire. À la fin de sa conférence, il esquisse une idée pour contrecarrer les inconvénients de l'inévitable éloignement, dans un grand pays, entre le peuple et ses députés, privant le premier de toute possibilité d'intervention directe dans la prise de décision. Le remède pourrait résider dans des « associations professionnelles de travailleurs libres » dotés d'une part du pouvoir législatif. À travers plusieurs articles de janvier 1889 à octobre 1890, Jaurès proposera, de fait, la création d'une deuxième Chambre, la Chambre du travail, représentant les citoyens sur la base de leurs activités économiques et sociales, sans préciser exactement ses attributions<sup>3</sup>. Le point de vue de Rousseau sera donc largement dépassé, le citoyen de Genève s'étant clairement prononcé contre toute association sur la base d'intérêts communs, susceptible à ses yeux de donner naissance à des factions dans l'État. De ce point de vue, Jaurès se révèle davantage socialiste que rousseauiste.

Le texte de cette conférence a été publié une première fois par la *Revue de métaphysique et de morale* en mai 1912 (pp. 371-381) d'après les notes prises lors de son audition par Joseph Gheusi (1870-1950), professeur de droit à l'université de Toulouse, député radical de la Haute-Garonne (1908-1914 et 1919-1924), puis recteur d'académie. C'est cette version qui est reprise dans le tome 16 des *Œuvres de Jean Jaurès*<sup>4</sup>. La version qui suit est légèrement différente, un peu moins ample et amputée de la fin que Jaurès a dû improviser devant l'auditoire. La rareté des manuscrits de discours, cours ou conférences de Jaurès légitime cette publication complémentaire, que le chercheur ou l'érudit pourra comparer à la première version connue.

Comme d'habitude, pour cette publication d'archives, nous suivons au plus près la graphie de Jaurès, en limitant à l'annotation notre intervention éditoriale. Les feuillets 1, 2, 3 et à partir de 13 sont très probablement écrits sous la dictée par un secrétaire, sans doute déjà M. Barthe, employé au lycée national de Toulouse, plutôt que Pierre-Barthélemy Gheusi, qui aurait assuré cette fonction au cours de la campagne électorale<sup>5</sup>. La graphie jaurésienne, caractéristique et moins lisible, est en revanche certaine pour les feuillets numérotés de 4 à 12.

## **Le manuscrit : « Idées politiques de Jean-Jacques Rousseau »<sup>6</sup>**

Je ne prétends pas dans une heure exposer le détail des idées politiques et sociales de J.-J. Rousseau : je dois me borner à marquer les grands traits et à indiquer quel était dans cet ordre de questions l'état d'âme et d'esprit de Rousseau. Cela n'est point inutile, car l'homme extraordinaire que Louis Blanc et George Sand admiraient est peu connu de la génération actuelle. Il ne reste

guère de lui dans les esprits qu'un vague renom de jacobinisme théorique, de paradoxes et de misanthropie. Tout d'abord, si l'on veut bien comprendre le sens profond de l'œuvre politique et sociale de J.-Jacques, il faut se rappeler qu'il n'a commencé à écrire qu'à 50 ans, et qu'il s'était nourri jusque-là sans aucune préoccupation d'écrivain, sans aucun souci d'amour-propre, de musique, de botanique, de simples et grandes lectures, et surtout de toutes les images familières ou grandioses de la nature. Il avait aimé les champs, les bois, les lacs, le ciel changeant. Il avait, dans les grands arbres, étudié et rêvé, classant les herbes et songeant à Dieu. Quand il pouvait échapper aux impostures, quand il avait tourné un certain angle de mur et qu'il était sûr de son après-midi, il avait un frétillement de joie ; devant certains sites où il se trouvait seul, il s'imaginait soudain qu'il y avait là un coin de nature où aucun homme n'avait jamais pénétré, qu'il le découvrait, et que là, l'innocence intacte des choses pouvait s'ouvrir à l'innocence retrouvée de la pensée ! Il s'endormait au bord d'un lac, dans une nuit d'été, et le matin, il s'éveillait avec la lumière. Tout en cheminant, à pied, à travers les paysages de la Suisse, de la France, de l'Italie, il composait dans son imagination des tableaux avec ce qu'il voyait ; il écrivait dans sa tête des paysages, mais il oubliait devant un horizon nouveau ce qu'il avait écrit, et ses essais ou plutôt, ses chefs-d'œuvre perdus d'un écrivain qui s'ignore, n'avaient d'autre but et d'autre effet que d'aviver en lui la joie des spectacles naturels<sup>7</sup>... il oubliait et dédaignait ses morceaux d'écrivain, mais il retenait, il retrouvait après un demi-siècle tels sons, telles couleurs, telles circonstances locales des paysages sans nombre qu'il avait traversés. Un pareil homme vivant vraiment avec la nature, y cherchant l'activité de l'esprit, la paix du cœur, l'oubli des misères sociales, ne pouvait être le réformateur fiévreux et outré que l'on imagine. À vouloir avant tout réformer le monde, refaire les gouvernements et les sociétés, il eût fallu penser sans cesse aux gouvernements, aux sociétés, au monde, et il les fuyait ! Ah ! certes il y avait déjà, dans une pareille existence, continuée pendant cinquante ans, en plein 18<sup>e</sup> siècle, un germe, un commencement de révolution politique et sociale : il était impossible à cet homme de vivre ainsi en communion de cœur et de [ *illisible* ] avec la nature et Dieu, avec la liberté et la joie, sans protester par là même contre la vie factice, misérable et servile qu'un gouvernement despotique et une société mal ordonnée faisaient aux hommes, privés de tout contact avec la nature et le bonheur, soit par les folies et les frivolités de l'opulence oisive, soit par la servitude souffrante du travail malsain et démesuré. Et il était impossible à J.-Jacques, lorsqu'il regardait les gouvernements et les sociétés, avec l'expérience intime de la vie libre et vraiment humaine de ne pas songer que les gouvernements et la société ne reposaient plus sur leur véritable base. C'est ainsi que malgré lui, sa vie la plus solitaire, ses joies les plus naïves<sup>8</sup>, enfermait des conclusions politiques et sociales toujours près d'éclater ; mais, il n'avait pas hâte de les produire, et je crois que longtemps au contraire, il en redouta et contint l'explosion, car du coup le combat qui était caché dans la paix même de ses pensées, allait bouleverser sa vie. Longuement, J.-Jacques s'applique à ignorer, si je puis dire, l'effet que produiraient sa pensée et sa vie appliquées à l'ordre politique et social ; et, si je veux me figurer cette pensée faite pour révolutionner le monde, qui le

révolutionnera en effet, qui en a, sans doute l'inquiet pressentiment, qui est condamnée par l'innocence même de ses rêves, et qui tâche cependant<sup>9</sup> de s'arrêter, de le fixer dans sa sérénité première, je la comparerais à un de ces beaux lacs de la Suisse que J.-Jacques a tant aimés. On dirait qu'ignorant les issues et les pentes par où ils se précipitent en fleuves bruyants, ils s'enferment en eux-mêmes, que toute leur joie est de refléchir les rivages verts et les nuées roses, et d'endormir leurs courants encore vagues en un transparent repos. J.-Jacques fut donc, si je puis dire, un réformateur, un révolutionnaire malgré lui, et par là sa pensée eut une bien plus grande puissance.

Tout d'abord, il n'apportait pas au monde les combinaisons arbitraires d'un cerveau inquiet, mais les conclusions naturelles et pleines d'une vie intérieure très riche, interprétée par un esprit très puissant. Puis, ceux qui entraient dans sa doctrine, qui étaient entraînés par lui de déduction en déduction, au moment où ils auraient pu résister, hésiter, sentaient tout à coup que ses doctrines politiques et sociales avaient pour arrière-fond la nation immense, joyeuse et bonne, comprise par un cœur libre, simple et fier. Ils sentaient que le point de départ de toutes ses pensées et toutes ses déductions, c'étaient l'intelligence et l'amour du monde naturel ; ils croyaient remonter un courant de pensées abstraites et ils arrivaient à une source délicieuse cachée sous bois ! Si bien que Rousseau, en leur communiquant ses joies, leur communiquait par là même sa doctrine. Le monde naturel, révélé par lui, répondait de sa pensée, et ses idées étant sorties de la nature, il semblait que pour revenir à la nature il fallait passer par ses idées. Danton, dans sa prison, et après toutes les agitations furieuses de sa vie révolutionnaire, disait : « Je voudrais voir des arbres ! » Eh bien : pour ceux qui s'imprégnaient de J.-Jacques, il n'y avait pas contraste entre les préoccupations politiques et sociales et les goûts champêtres. Partout dans la doctrine du maître circulaient la sève et la senteur des grands bois et c'est ainsi que les âmes retrouvaient à la fois [illisible] la nature et la liberté, s'éprenaient pour le maître qui leur donnait la révélation complète de la vie, de cette sorte d'admiration que nous ne comprenons plus, mais qui fut dans la société vieillie une des plus grandes forces de transformation<sup>10</sup>.

Rousseau a donné encore beaucoup d'autorité à ses idées et notamment à ce commencement d'idées socialistes, qui est en lui par son désintéressement. Dans sa longue vie de pauvreté, de travail et de rêverie il a connu l'orgueil, il n'a jamais connu l'envie ! Or s'il y avait eu même un peu d'envie dans le premier germe du socialisme français, le socialisme en eût été diminué et discrédité ! C'est Jean-Jacques qui a dit par une belle application d'une loi physique au monde moral : l'eau n'agit jamais qu'au niveau de sa source. Et si les idées de portée sociale avaient eu leur source non sur la hauteur de la pensée mais dans les [bas-fonds] de l'envie, elles n'auraient pu se développer dans la seconde. Jean-Jacques n'était pas, suivant le mot d'un homme d'esprit, de ces philanthropes à pied pour qui la circulation des voitures est une offense personnelle. Il plaignait les

riches plus qu'il ne les jalousait. Et lui-même il nous dit dans ses dialogues qu'il a vécu dans un monde idéal où la lumière est plus belle, où les couleurs sont plus vives, les sons plus éclatant et plus doux, les parfums plus exquis : et ce monde idéal c'est le monde réel vu par ses yeux d'artiste et par un cœur passionné. Et savez-vous pourquoi il invoque la joie, pourquoi il prétend avoir été à sa manière et malgré les infortunes un privilégié du bonheur ? C'est pour se déprendre de tout soupçon d'amertume. Il dit volontiers aux hommes : comment aurais-je été envieux et méchant ? Malgré mes misères j'ai été heureux, plus heureux que bien des heureux ; ce n'est donc pas pour moi que j'ai réclamé. Hé bien, Messieurs, il y aurait sacrilège de notre part à repousser l'appel de la justice même lorsqu'il s'y mêle, comme parfois dans les foules, l'âpre accent de la souffrance : mais j'aime bien qu'il ne se soit pas mêlé une goutte de fiel et de haine aux premières revendications sociales qui ont éclaté dans notre pays<sup>11</sup> et je voulais tout d'abord rétablir au profit de ceux qui luttent pour la justice, ce premier titre d'honneur.

Mais ce désintéressement personnel est [ *illisible* ] raisons qui ont empêché Jean-Jacques d'être je ne dis pas un homme d'action, mais un penseur d'action. Il<sup>12</sup> regardait non avec sa passion mais avec sa raison et il ne croyait guère à la possibilité des transformations profondes exigées par le droit. Cet homme qui a si puissamment agi sur la Révolution française ne croyait pas au succès possible de la Révolution. Il dit dans sa dédicace aux magistrats suisses : « Les peuples une fois accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes<sup>13</sup>. » Quelle étrange prophétie incomplète mais saisissante ! Et dans le *Contrat social* : La plupart des peuples deviennent incorrigibles en vieillissant. Quand une fois les coutumes sont établies et les préjugés enracinés, c'est une entreprise dangereuse et vaine de vouloir les réformer<sup>14</sup>. Mais il ajoute ces paroles où semble respirer le génie même des années farouches de la Révolution : « Ce n'est pas que, comme quelques maladies bouleversent la tête des hommes et leur ôtent le souvenir du passé, il ne se trouve quelquefois dans la durée des États des époques violentes où les révolutions font sur les peuples<sup>15</sup> ce que certaines crises font sur les individus, où l'horreur du passé tient lieu d'oubli, et où l'État, embrasé par les guerres civiles, renaît pour ainsi dire de sa cendre et reprend<sup>16</sup> la vigueur de la jeunesse au sortir des bras de la mort<sup>17</sup>. »

Rousseau dans ces commotions nationales, même si elles étaient des commotions de liberté et de justice redoutait le<sup>18</sup> dérèglement des passions mauvaises. Il déplorait, dans les temps calmes, l'usurpation des riches, dans les temps troublés les brigandages des pauvres. Je crois bien que pour cette âme concentrée, peu ouverte à certaines légèretés d'enthousiasme et à certaines facilités d'espérance, le spectacle de la Révolution française eût été, par endroits, une cause nouvelle de désespoir. Il a condamné d'avance le régicide : le sang d'un seul homme, écrit-il, a plus

de prix que la liberté du genre humain, et j’imagine que Robespierre a bien fait d’attendre pour aller à Ermenonville qu’il n’y eût plus qu’un tombeau<sup>19</sup>. Et pourtant, Messieurs, un siècle environ après ces paroles de renoncement et de doute de Jean-Jacques non seulement notre pays a traversé sans y périr les secousses de la Révolution, non seulement il paraît être entré définitivement, c’est ma foi profonde, dans la liberté ordonnée, non seulement la liberté républicaine que Rousseau ne croyait guère possible que pour les petits États, est devenue l’inaliénable propriété du grand pays de France. Mais la France libérée, à peine sortie de cette crise et même avant<sup>20</sup> d’en être sortie, s’est retournée précisément vers son passé, et par ses penseurs, par ses historiens, par ses poètes, par ses hommes d’État, par les Michelet, par les Quinet, par les Hugo, par les Gambetta, loin de rejeter dans un [*rêve effroyable ?*] de longue histoire d’avant la liberté, elle essaie de le comprendre, de le ressaisir, de le renouer par une chaîne [*illisible*] continue aux temps nouveaux : hé bien par cette liberté que Jean-Jacques lui déniait le pouvoir de conquérir sinon par un furieux accès d’oubli, elle l’a conquis tout en faisant rentrer mieux que jamais son propre passé dans sa conscience agrandie. Qu’est-ce donc Messieurs ? Sinon que Rousseau s’est trompé seulement pour n’avoir pas eu assez confiance : et cet homme que l’on traite avant tout de chimérique, toutes ses erreurs viennent de n’avoir point assez espéré, de n’avoir pas assez cru à sa chimère. C’est là la clef de ces apparents paradoxes sur la société humaine, sur les progrès funestes de la civilisation. S’il avait cru que l’on peut rectifier la société actuelle dans le sens de l’égalité, et du bonheur, il aurait moins vanté la condition primitive de l’homme. Il avait besoin de croire que l’humanité n’avait pas tout à fait manqué sa vie, et voyant le présent mauvais, ne croyant pas l’avenir meilleur, il attribuait l’innocence et la joie à certaines périodes lointaines du passé. Ce n’est pas Messieurs que sous le nom d’état de nature il ait jamais célébré la [*grossièreté ?*] première de l’homme et l’anarchie des volontés. Quand il condamne la guerre entre les nations<sup>21</sup>, quand il prétend condamner, par principes<sup>22</sup> la guerre entre les nations que repoussent seules, suivant ces paroles, ces âmes cosmopolites qui embrassent le genre humain dans leur amour, il [*voit ?*] la guerre comme un retour à l’état de nature. Quand il combat ces fausses [*deux lignes illisibles*] cause c’est encore un retour à l’état de nature. Et lorsqu’il examine les effets du contrat par lequel les citoyens d’un même État aliènent leurs droits à la communauté sous des conditions déterminées, il montre qu’ils retrouvent plus qu’ils ne donnent, « qu’au lieu d’une aliénation, ils n’ont fait qu’un échange avantageux d’une manière d’être incertaine et précaire contre une autre meilleure et plus sûre, de l’indépendance naturelle contre la liberté, du pouvoir de nuire à autrui contre leur propre sûreté, et de leur force que d’autres pouvaient surmonter contre un droit que l’union sociale rend invincible<sup>23</sup> ». Ainsi l’état social prend et repère que le droit bien loin d’être inférieur à l’état de nature, élimine ce que celui-ci a de mauvais, recueille ce qu’il a d’excellent, le confirme en sécurité et l’élève en dignité. Je ne m’attarderai pas à démontrer que Rousseau qui a parlé de l’art sublime de langage, qui a déclaré bien souvent que taire ou ne pas communiquer ou tourner les vérités que l’on sait, c’est commettre un vol, qui affirme bien souvent que la vraie fin de l’homme n’est point

dans cette vie et qui par conséquent<sup>24</sup> doit souhaiter à l'intelligence et au cœur de l'homme assez de culture pour comprendre et aimer. Dieu n'a pas prétendu nous ramener à l'état de brute. Le *Discours sur l'inégalité* des conditions a été lu bien vite et jugé bien légèrement. Dans ce discours même ce n'est pas l'état primitif de l'homme, l'état le plus voisin de l'animalité que Rousseau indique comme l'idéal : c'est une période relativement moderne du mouvement humain : ce n'est pas suivant son expression, le pur état de nature, c'est la société naissante. C'est quand déjà, après des siècles sans nombre et de prodigieux efforts, le langage a été inventé, c'est lorsque la famille a été fondée, et la stabilité du foyer assurée, c'est lorsque le travail de la terre a nécessité<sup>25</sup> la propriété individuelle que l'homme engagé dans les liens nouveaux de la société, solides déjà, mais souples encore, sont à la fois des liens naturels et des liens sociaux : et Jean-Jacques dit : « la période du développement des facultés humaines tenant un juste milieu entre l'indolence de l'état primitif et la pétulante activité de notre amour-propre<sup>26</sup> dut être l'époque la plus heureuse et la plus durable<sup>27</sup> ». Sa fameuse phrase sur l'institution de la propriété a été mal comprise : « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisait de dire : Ceci est à moi et trouva des gens assez simples pour le croire fut le vrai fondateur<sup>28</sup> de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui arrachant les pieux ou comblant le fossé eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur : vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne »<sup>29</sup>. » Jean-Jacques n'a entendu nier ni la nécessité de la propriété individuelle à<sup>30</sup> un moment de l'évolution humaine ni sa légitimité. Il reconnaît formellement, à la suite même de ce passage, qu'elle était inévitable : il reconnaît formellement aussi que fondée sur le travail elle est légitime. Ce qu'il a voulu dire ou plutôt ce qu'il a dit, c'est d'abord<sup>31</sup> qu'il y a eu dans son institution un mélange d'usurpation et de droit, de hasard, de force et de travail, et ensuite c'est que les hommes n'étaient pas capables, en fondant la propriété individuelle, de l'entourer de telles précautions, de telles conditions qu'elles ne dégénèrent pas, dans les sociétés tous les jours plus inégales, en un instrument de tyrannie et de spoliation. C'est une force, bonne en soi et qui peut être salutaire, mais qui n'étant pas maîtrisée suffisamment par la volonté infime et la conscience chancelante des hommes, se déréglera, se déchaînera et aboutira aux plus monstrueuses inégalités. C'est là le sens même du discours tout entier : c'est là la<sup>32</sup> clef des théories de Rousseau sur le développement social : la faiblesse humaine est disproportionnée au progrès humain : certes l'homme a raison d'élever son âme vers Dieu et d'instituer un culte : mais il ne reste pas le maître de ce mouvement religieux : les castes, les superstitions, toutes les horreurs du fanatisme dérobent à son faible cœur les douceurs premières de la religion. Certes, l'homme fait bien d'instituer les gouvernements, considérés d'abord comme les arbitres librement élus des intérêts particuliers, mais ce pouvoir que les hommes élèvent d'abord au milieu d'eux pour protéger la liberté commune s'élève bientôt au-dessus d'eux pour étouffer la liberté commune : et ici encore la force brute des choses, supérieure à la force réfléchie de l'homme, trompe son vœu, contrarie son instinct, et<sup>33</sup> l'œuvre de l'homme, dénaturée, se tourne

contre l'homme. Oui l'homme a raison d'instituer la loi, l'ordre, la paix<sup>34</sup> dans la société, mais les lois, gardiennes du bien d'abord, deviennent bientôt des gardiennes d'iniquité, et la paix sociale entre les riches qui ont tout usurpé et les pauvres dépouillés de tout n'est plus que la dérision de la paix ; c'est le repos dans l'iniquité et les hommes avaient voulu tout d'abord la paix dans la justice<sup>35</sup>. Oui l'homme a raison de s'élever de l'instinct à la raison<sup>36</sup> mais, sous le nom de raison, les artifices et les sophismes, font redescendre l'homme au-dessous de l'instinct en pervertissant celui-ci. C'est ainsi que le progrès humain est l'enchaînement des déceptions humaines. L'homme est comme un artiste étrange, sublime et incomplet : il sculpte des statues vivantes, il les anime d'un souffle de vie très pur mais débile : et peu à peu dans l'œuvre ainsi créée, cet esprit de vie se refroidit : les forces rebelles et mauvaises de la nature prévalent, le sourire se change en grimace, et l'œuvre, à peine échappée des mains de l'homme, se retourne contre lui, raille, blesse et enchaîne le pauvre artiste assez puissant pour créer un jour, trop faible pour dominer sa création et Jean-Jacques ému de pitié crie à l'âme humaine : Garde-toi de créer<sup>37</sup>.

Ce qui décourage Rousseau, c'est que l'humanité n'ayant pu maîtriser ses institutions naissantes quand elles étaient encore malléables, il semble impossible qu'une fois vieilles et comme durcies elles puissent être rectifiées. Mais son vigoureux esprit lui retrace avec tant de relief l'idéal de la vie politique que celui[-ci] apparaît comme réel. Le *Contrat social* est beaucoup plus vaillant, beaucoup plus agissant que le *Discours sur l'inégalité*. À préciser et à justifier sa doctrine, Rousseau s'anime peu à peu d'une sorte d'espérance volontaire, et de plus, en proclamant que quand le pacte de liberté sociale est violé par les gouvernements, les hommes retrouvent la liberté de nature, il posait sur leurs bases dans le monde entier les sociétés injustes et les gouvernements<sup>38</sup> ». En ouvrant devant la Révolution française la porte du droit, il lui assurait par là même la légalité.

Rousseau était républicain : il l'était de patrie, étant né à Genève ; il l'était d'âme car nul mieux que lui ne comprenait les joies de la liberté, de l'auguste liberté. Il l'était de raison, car selon lui, ou plutôt, selon le droit, l'homme ne pouvait aliéner sa liberté naturelle dans un ordre social, qu'en retrouvant cette même liberté confirmée et élevée dans l'ordre social. Il se peut, dit Rousseau, que ces clauses n'aient jamais été énoncées, mais elles sont partout les mêmes, partout tacitement admises et reconnues. Ainsi, ce n'est pas une pensée de servitude qui a été à l'origine des sociétés et des pouvoirs, et par là Rousseau relève l'homme en lui montrant la liberté comme sa première institution sociale, en même temps que comme son premier état naturel. Tout homme n'étant entré dans la société qu'en vertu de ce pacte tacite, doit être dans la société l'égal des autres hommes : il reçoit en échange de sa liberté naturelle égale à celle des autres une part de souveraineté égale à celle des autres. Tout homme est une partie du Souverain, et le peuple tout entier, l'ensemble des volontés libres constitue le Souverain. Comme vous voyez, Rousseau a proclamé d'avance, sans l'appeler par son nom, le suffrage universel, et si l'Assemblée nationale

avait été pénétrée de son esprit, elle n'aurait pas commis la faute irréparable de diviser la France nouvelle en citoyens actifs et en citoyens passifs : il n'y a pas dans la théorie de Rousseau trace de la théorie censitaire. Rousseau avait le sentiment que pour exercer son autorité le peuple doit avoir une certaine culture d'esprit : dans sa dédicace aux magistrats suisses, il parle du peuple suisse<sup>39</sup> qui par sa lumière et sa raison au-dessus de la [illisible] des autres États<sup>40</sup>, et son esprit l'emporte sur les autres nations, et citant l'exemple de son père, il ajoute : « Je le vois encore vivant du travail de ses mains et nourrissant son âme des vérités les plus sublimes ; je vois Tacite, Plutarque et Grotius mêlés devant lui avec les instruments de son métier.<sup>41</sup> » Tels sont ces hommes instruits et sensés dont, sous le nom d'ouvriers et de peuple, on a chez les autres nations des idées si basses et si fausses : je ne crois pas me tromper en disant que Rousseau, pour permettre à tous les citoyens de mêler ainsi la vie de l'esprit au travail des mains, aurait réclamé pour tous, non seulement les lumières, mais les loisirs nécessaires que l'écrasement du travail mécanique ne laisse plus à beaucoup d'entre eux. La souveraineté est-elle aliénable ? Aucun homme n'a le droit d'aliéner sa liberté, à plus forte raison celle de ses descendants. La souveraineté est indivisible ; il est absurde d'imaginer à côté de la légitimité du peuple une autre légitimité qui ferait obstacle ou équilibre à la première. Les lois ne sont proprement que les conditions de l'association civile : le peuple soumis aux lois en doit être l'auteur : il n'y a pas de compromis possible entre le pouvoir légitime et un autre pouvoir, il n'y a pas de collaboration possible entre le droit et l'arbitraire, et voilà la pleine affirmation de la démocratie républicaine. Mais ne croyez pas que Rousseau en concentrant toute la souveraineté dans le peuple, aboutisse à la confusion des pouvoirs ou à la démagogie. D'abord, par cela seul que la souveraineté est indivisible, une fraction du peuple, isolée du peuple, ne peut rien. Le règne des fractions est une usurpation aussi bien que la tyrannie d'un homme ; et lorsque M. Taine prétend que c'est le dogme de la souveraineté du peuple qui a créé le despotisme des minorités républicaines s'affublant du nom du peuple, il se trompe. C'est l'oubli ou la violation hypocrite de ce dogme, et l'abus qui en a été fait prouve seulement que la religion démocratique elle aussi a ses faux dévots et ses pontifes prévaricateurs. Puis Rousseau distingue et profondément quoiqu'on ait souvent prétendu le contraire les 3 pouvoirs : judiciaire, législatif et exécutif. Le pouvoir de faire la loi ne donne pas au souverain le droit de juger ou non de la loi, car les volontés libres qui, par leur association, ont constitué le souverain, ne sont liées que par des clauses générales où n'entre pas le détail des intérêts particuliers<sup>42</sup>.

Voici les paroles de Rousseau : sitôt qu'il s'agit d'un fait ou d'un droit particulier sur un point qui n'a pas été réglé par une convention générale et antérieure, l'affaire devient contentieuse : c'est un procès, où les particuliers intéressés sont une des parties et le public, l'autre. Bien loin donc que le magistrat et le souverain se confondent, le magistrat peut être appelé à décider entre un particulier et le souverain. Quant au pouvoir exécutif, si contesté encore dans la démocratie française, il y a intérêt à montrer que le théoricien de la Démocratie en a marqué le rôle distinct,

reconnu la force nécessaire. « Il faut à la force publique un agent propre qui la réunisse et la mette en œuvre selon les directions de la volonté générale, qui fasse en quelque sorte dans la personne publique, ce que fait dans l'homme l'union de l'âme et du corps.<sup>43</sup> » Le gouvernement est une personne morale douée de certaines facultés : pour que le corps du gouvernement ait une existence, une vie réelle qui la distingue du corps de l'État, pour que tous ses membres puissent agir de concert, il lui faut un moi particulier, une sensibilité commune à ses membres, une force de volonté propre qui tende à sa conservation. Et Rousseau conclut : « Si le souverain veut gouverner, l'État dissous tombe dans le despotisme et dans l'anarchie.<sup>44</sup> » Le pouvoir exécutif peut être faible impunément dans un petit État, car<sup>45</sup> l'écart n'est jamais très grand entre la volonté générale du souverain et les volontés particulières de ses membres, mais dans un grand État où l'écart entre les volontés particulières et la volonté générale peut être très grand, le pouvoir exécutif doit être vigoureux. Le gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort, à mesure que le peuple est plus nombreux : or, comme le gouvernement selon Rousseau, se relâche à mesure que les magistrats se multiplient, il sort de là que les grandes démocraties doivent constituer en elles-mêmes une certaine unité de magistrature. Lorsque les constituants des États-Unis ont assuré à la Présidence de la République la stabilité, l'initiative et une prééminence marquée sur les ministres, ils ont réalisé la pensée de J.-Jacques, et je crois bien que celui-ci conseillerait formellement à la démocratie française d'assurer toute sa force au pouvoir exécutif<sup>46</sup>. Mais il ajouterait bien vite cette forte parole : « Plus le pouvoir public a de force, plus le souverain doit se montrer fréquemment. » Et c'est ici qu'intervient la doctrine de Rousseau sur le régime parlementaire. Rousseau le condamne sévèrement comme étant l'organisation savante de l'asservissement populaire<sup>47</sup>.

Rien ne montre mieux combien il était démocrate que son jugement sur le régime anglais, si estimé de son temps par les esprits libéraux. « Le peuple anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien.<sup>48</sup> » Et il ajoute : « Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde.<sup>49</sup> » Il faut savoir gré à Rousseau d'avoir démasqué l'hypocrisie du parlementarisme anglais au 18<sup>e</sup> siècle. Ce jeu d'oligarchies rivales donnant au peuple une Comédie de souveraineté. L'école des constitutionnels anglais qui a embarrassé dès l'abord la Révolution française a été, je le crois, un grand malheur pour notre pays. Mais Rousseau ne se dissimule pas combien la pratique de la souveraineté populaire telle qu'il l'entend, c'est-à-dire la ratification de toutes les lois par le peuple est malaisée. Elle suppose selon lui des États peu étendus, et une grande somme de loisirs chez tous les citoyens. Elle était possible dans les républiques antiques où l'esclave portait tout le fardeau : elle est impossible dans les républiques modernes où la vie des citoyens s'emploie tout entière à soutenir la vie. Je ne crois pas pour ma part que le problème en ce qu'il a d'essentiel, c'est-à-dire la participation plus effective du souverain nominal à la souveraineté réelle, soit insoluble. Mais le problème politique se complique ici d'un problème social. Oui la vie de presque tous les

citoyens est prise presque tout entière par leur profession, par leur métier, et ils ne savent pas au juste quel usage faire de la puissance qu'ils vont déléguer, si bien que la démocratie dans l'exercice intermittent d'un pouvoir sans substance peut tomber entre les mains d'une oligarchie, et surtout d'une oligarchie d'argent. Mais le jour où dans le métier même qui l'absorbe, tout citoyen, au lieu d'être une unité passive, aurait sa part de puissance et d'activité économique, le jour où il y aurait ainsi dans chaque région de vastes associations professionnelles de travailleurs libres et unis, ce jour-là tous les citoyens sortiraient de l'isolement, de l'ignorance et de l'impuissance, et ils pourraient par l'organe de ces fédérations puissantes assister de près à l'élaboration même de ces lois. Je ne puis insister ici. Je tiens seulement à dire que Rousseau a admirablement prévu les deux périls qui<sup>50</sup> menacent à l'heure présente la démocratie française<sup>51</sup>.

1. Cf. Jean-Marc Gabaude, *Jean Jaurès philosophe*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 2000.
2. Appellation pour Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755, en relation avec le Discours sur les sciences et les arts, 1750, qualifié de « Premier Discours ».
3. Alain Chatriot, « Jaurès face au Sénat. La Chambre haute : problème ou solution pour les socialistes et les républicains », *Cahiers Jaurès*, n° 174, octobre-décembre 2004, pp. 39-52.
4. *Œuvres de Jean Jaurès*, tome 16, Critique littéraire et critique d'art, édition établie par Michel Launay, Camille Grousselas et Françoise Laurent-Prigent, Paris, Fayard, 2000, pp. 58-67.
5. Nous ne disposons malheureusement pas d'un état des divers secrétaires ou assimilés ayant travaillé pour Jaurès. Son épouse, Louise Bois, a parfois rempli cette fonction, mais elle a donné naissance à une petite fille, Madeleine, le 19 septembre 1889 et nous la supposons d'autant moins disponible que les Jaurès doivent emménager au même moment à Toulouse.
6. Titre à part sur un feuillet non numéroté. La retranscription respecte la ponctuation du manuscrit même si celle-ci peut parfois surprendre (usage des virgules et des majuscules, oubli des guillemets notamment). Cette note et celles qui suivent sont de Gilles Candar et Stéphanie Roza, qui remercient Élise Goldberg de sa relecture précise et pertinente.
7. Fin du feuillet numéroté 1.
8. Membre de phrase ajouté, ce qui explique le singulier de « enfermait ».
9. Fin du feuillet numéroté 2.
10. Fin du feuillet numéroté 3. Le manuscrit est désormais de la main de Jaurès qui écrit « Jean-Jacques » plutôt que « J.-Jacques ».
11. Fin du feuillet numéroté 4.
12. Jaurès a écrit « ne » puis biffé.
13. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755], Paris, Flammarion, coll. « Garnier-Flammarion », 1971, p. 141.
14. Jaurès cite sans doute de mémoire et ne met pas de guillemets. La citation exacte est : « Les peuples ainsi que les hommes [« La plupart des peuples ainsi que des hommes... » dans l'édition de 1782] ne sont dociles que dans leur jeunesse, ils deviennent incorrigibles en vieillissant ; quand une fois les coutumes sont établies et les préjugés enracinés, c'est une entreprise dangereuse et vaine de vouloir les réformer... », Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* [1762], Paris, Flammarion, coll. « Garnier-Flammarion », 1966, livre II, chapitre 8, p. 81.
15. Fin du feuillet numéroté 5.
16. Jaurès a écrit « retr » puis biffé.
17. Sauf une virgule oubliée après « que », Jaurès cite correctement, cf. *Du contrat social*, *op. cit.*, toujours p. 81. Jaurès a

- écrit ensuite « Il écrit aux Polonais qui veulent » puis biffé.
18. Jaurès a écrit « soulève » puis biffé.
  19. Rousseau est enterré dans un îlot du parc d'Ermenonville avant que sa dépouille ne soit transférée en 1794 au Panthéon et que le tombeau en question ne devienne cénotaphe.
  20. Fin du feuillet numéroté 6.
  21. « Entre les nations » semble biffé.
  22. Fin du feuillet numéroté 7.
  23. Jaurès a omis de fermer les guillemets et nous rétablissons. La citation est extraite du *Contrat social*, livre II, chapitre 4, *op. cit.*, p. 71.
  24. Fin du feuillet numéroté 8.
  25. Jaurès a écrit « et que la pr » puis biffé.
  26. Jaurès a écrit « nature » puis biffé.
  27. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité...*, *op. cit.*, p. 211 (début de la 2<sup>e</sup> partie), avec de légères variations de ponctuation et de présentation dans la citation de Jaurès.
  28. Fin du feuillet numéroté 9.
  29. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité...*, *op. cit.*, p. 205 (début de la 2<sup>e</sup> partie). Légères variations de ponctuation aussi de la part de Jaurès.
  30. Jaurès a écrit « qu » puis biffé.
  31. Jaurès a écrit « qu'il y » puis biffé.
  32. Fin du feuillet numéroté 10.
  33. Après « et », un mot illisible biffé par Jaurès.
  34. Jaurès a écrit « entre » puis biffé.
  35. Jaurès a écrit « C'est à dire que tous les rêves de » puis biffé.
  36. Fin du feuillet numéroté 11.
  37. L'expression n'est pas littéralement employée par Rousseau, mais peut être déduite de la dernière partie du *Discours sur l'origine de l'inégalité*. Fin du feuillet numéroté 12. Un long blanc s'ensuit, puis le manuscrit change de scripteur.
  38. La phrase n'est pas très claire. Elle se comprend mieux en la comparant à son équivalent de la version de Gheusi déjà publiée : « [...] lorsqu'il montrait que les hommes peuvent reprendre cette liberté de nature, il sapait la base sur laquelle reposait le pouvoir arbitraire [...]. »
  39. Fin du feuillet numéroté 13.
  40. Le scripteur a écrit « par son indépendance », biffé et Jaurès lui-même a ajouté au-dessus le membre de phrase : « lumière et sa raison au-dessus de la ».
  41. Nous rétablissons les guillemets manquants de cette citation de Rousseau, extraite de sa dédicace aux magistrats de Genève, p. 145 de notre édition (Garnier-Flammarion, 1971). Jaurès modifie légèrement la ponctuation. Isaac Rousseau (1672-1747), le père de Jean-Jacques, était horloger comme son père et son grand-père.
  42. Fin du feuillet numéroté 14.
  43. Jaurès résume un peu la citation de Rousseau, *Du contrat social*, livre III, chapitre 1, *op. cit.*, p. 97-98.
  44. Rousseau, *Du contrat social*, livre III, chapitre 1, *op. cit.*, p. 98-99. Jaurès résume un peu la citation qui est : « Si le souverain veut gouverner, ou si le magistrat veut donner des lois, ou si les sujets refusent d'obéir, le désordre succède à la règle, la force et la volonté n'agissent plus de concert, et l'État dissous tombe ainsi dans le despotisme ou dans l'anarchie. »
  45. Avant « car », Jaurès a écrit « mais » puis biffé.
  46. L'intérêt de Jaurès pour le constitutionnalisme américain et son souhait d'une revalorisation du pouvoir exécutif ont été assez peu étudiés jusqu'à présent. Voir néanmoins Jean-Félix de Bujadoux, « Jaurès aux origines du modèle français de

parlementarisme rationalisé », *Jus politicum, revue de droit politique*, n° 11, décembre 2013 ; Gilles Candar, « Jaurès et les élections à la présidence de la République (1885-1913) », *Cahiers Jaurès*, n°219-220, janvier-juin 2016, pp. 5-20 ; et id., « Quel président de la République ? Les choix de Jaurès », Fondation Jean-Jaurès, novembre 2016.

47. Fin du feuillet numéroté 15.

48. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, livre III, chapitre 15, *op. cit.*, p. 134.

49. Ibidem.

50. Jaurès a écrit « la démocratie française » puis biffé.

51. Fin du feuillet numéroté 16 et du présent manuscrit. Dans la version de Gheusi, Jaurès prolonge un peu et indique qu'il souhaitait développer les idées sociales de Rousseau, mais que faute de temps il y renonce. Il ne semble pas de toute façon qu'il ait préparé cette ultime partie.